

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL 2018-2023



Le mot du Président de l'ADAPEI de la Meuse



Notre association lors de son assemblée générale du 28 avril 2018, a acté et validé notre nouveau projet associatif. En ma fonction de Président je me dois avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de le décliner sur les cinq prochaines années.

Nous l'avons voulu, ambitieux mais aussi volontaire et pragmatique.

Ce projet est issu d'un travail sur plusieurs années, mené avec les personnes accueillies, leur famille, les partenaires, les professionnels et les institutions. Il est construit autour de deux grands principes :

- Prise en compte de l'environnement global de la personne dans le cadre d'un accompagnement singularisé,

- Accompagner la transformation de notre société dans une logique de collaboration plutôt que dans une logique de concurrence.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été une véritable évolution pour la personne en situation de handicap, car elle la positionne non plus en personne en droit de bénéficier d'une assistance mais en individu, certes différent, mais d'abord citoyen. De ce fait, notre projet associatif intègre cette notion d'accès à la citoyenneté

en offrant « les béquilles » nécessaires.

Notre objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap de ne plus être assignées à la seule place de bénéficiaire de droits mais à vivre et à agir comme n'importe quel autre citoyen.

Cet accès doit être facilité dans une logique transversale en intégrant l'ensemble des paramètres nécessaires à la vie dans la cité : la santé, l'habitat, la scolarisation, la formation, le travail ou l'activité, la mobilité, les loisirs, ou encore la retraite.

L'attente de tous les citoyens est d'être considérée dans leur singularité. Pour les personnes en situation de handicap, nous faisons notre la citation de Denis Piveteau dans son rapport :

« Il faut que les personnes handicapées soient dans le droit commun avec une prise en compte de leurs besoins spécifiques, mais dans le droit commun. »

Les solutions qui devront être proposées seront construites par la prise en compte de la singularité de chacun et en capacité de s'adapter au fur et à mesure dans l'avancée du parcours de vie, en intégrant également le droit au retour.

Nous avons conscience qu'une telle approche est porteuse de complexité car elle inscrit la singularité dans des dispositifs conçus sur des logiques collectives, ou – pour mieux le dire – comment passer de la place à la réponse.

Nous sommes convaincus que nous devons plutôt réfléchir à rendre effectifs les moyens dont nous bénéficions pour transformer l'offre en réponse.

Ce travail nous ne pouvons pas le conduire seul. D'abord, avec nos autorités de tarification et de contrôle, mais aussi avec l'Etat, le Département et le Conseil Régional. Nous le construirons également

avec nos partenaires, associations, établissements et l'ensemble des acteurs économiques.

La logique d'accompagnement singulier des personnes en situation de handicap nous oblige également à construire des réponses non dans une logique concurrentielle et commerciale, mais dans une logique collaborative et transversale. Nous souhaitons nous inscrire dans des logiques de co-élaboration, où chacun accepte la controverse et élabore des réponses adaptées.

La réponse est multiple, à nous de la construire dans le respect des choix de la personne en situation de handicap et des partenaires et acteurs du parcours de vie.

Le gestionnaire que nous sommes ne peut pas agir pour maintenir des établissements et des services qui ne s'adaptent pas à la singularisation de la réponse.

L'association familiale que nous sommes se doit d'œuvrer pour l'adaptation de la réponse aux besoins.

Nous agissons dans une logique de confiance dans le cadre d'un projet lisible, clair et transparent, dans une construction de proximité avec une volonté d'apporter une réponse sans rupture dans le cadre d'un accompagnement qui respecte chaque individu dans ses choix et garantit une équité de traitement.

Tel est l'ambition de notre projet associatif, et nous serons dans cette volonté exemplaire dans le respect de ces principes.

Pour un avenir comme les autres, avec eux et avec vous.

Frédéric COSTE,
Président de l'ADAPEI de la Meuse

SOMMAIRE

Pages 4/9	Présentation du Projet Associatif Global
Pages 10/11	Organigramme
Pages 12/15	Accueil et accompagnement des familles
Pages 16/21	Autisme
Pages 22/27	Habitat
Pages 28/33	Mutation évolution des pratiques
Pages 34/39	Scolarisation et formation
Pages 40/43	Travail / activités
Pages 44/49	Polyhandicap et citoyenneté
Pages 50/55	Vieillesse
Pages 56/61	Citoyenneté / vie de couple / affectivité / santé
Pages 64/65	Établissements de l'adapei
Pages 66/67	Glossaire



Présentation du Projet Associatif Global de l'ADAPEI de la Meuse

Le PAG, c'est quoi ?

Le Projet Associatif Global (PAG) est un outil qui va fixer les objectifs que l'ADAPEI de la Meuse va s'efforcer d'atteindre dans les cinq années à venir. Construit sur le mode participatif, ce document est l'expression de tous les acteurs qui oeuvrent au sein de l'association :

- administrateurs,
- professionnels,
- familles,
- aidants,
- personnes en situation de handicap.

Véritable feuille de route, le PAG est aussi le reflet des ambitions et des valeurs qui façonnent le militantisme porté par l'ADAPEI de la Meuse depuis sa création il y a plus d'un demi-siècle. Il permet de donner du sens à l'ensemble des actions portées par l'association en fédérant autour de l'appartenance à un mouvement familial. Il se veut l'affirmation du travail engagé en faveur de l'amélioration des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique.

Au travers de son PAG, l'ADAPEI de la Meuse revendique toujours plus fort sa raison d'être : être le défenseur et le promoteur des droits et des intérêts des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique.

Le projet de tous

Pendant plusieurs mois, des groupes de travail composés d'administrateurs,

de professionnels et d'utilisateurs se sont réunis pour construire le PAG. Nourri des échanges, des témoignages et des contributions de chacun, ce projet associatif est à l'image des attentes et des ambitions de chacun : faire toujours mieux au service des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique.

Qui sommes-nous ?

L'ADAPEI de la Meuse est une association Loi 1901 créée en 1960. Son sigle signifie littéralement « Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés en Meuse ».

Mouvement familial et militant, cette structure oeuvre pour le mieux-être et l'intégration sociale de la personne en situation de handicap intellectuel et/ou psychique. Elle prodigue des actions en direction d'enfants, d'adolescents et d'adultes, tout en garantissant un accompagnement des familles.

LES CHIFFRES CLÉS :

800 personnes accompagnées de 4 à 64 ans

24 établissements

760 fiches de paie

410 accompagnants

350 ouvriers d'ESAT

32 millions d'€ de budget

5 pôles (adultes dépendants, agricole, enfance, habitat, industriel)

Des réponses adaptées et évolutives

En sa qualité d'association de parents et d'amis, l'ADAPEI de la Meuse se positionne dans la promotion d'équipements favorisant à la fois le développement personnel de la personne en situation de handicap et l'accompagnement de la famille. En s'appuyant sur des équipes de professionnels diplômés et des établissements adaptés, elle se donne les moyens d'une prise en charge de qualité en adéquation avec les choix politiques et militants de ses administrateurs.

Au quotidien, l'ADAPEI de la Meuse agit en appliquant les mêmes valeurs et les mêmes principes voulus par ses fondateurs :

- Prendre en compte plutôt que prendre en charge,
- Respecter la personne dans ses choix, son expression et sa vie privée/intime,
- Individualiser et personnaliser l'accompagnement de la famille dans le cadre de l'acceptation du handicap,
- Tout mettre en oeuvre pour maintenir le plus longtemps possible la personne en situation de handicap intellectuel et/ou psychique dans son environnement familial,
- Promouvoir et développer l'insertion du travailleur handicapé par l'activité économique en ESAT.

Une association militante et engagée

Lieu de rencontres, d'échanges, de formation, de convivialité, de réflexions, de propositions, de réalisations, notre

association revendique de placer l'utilisateur au coeur de son fonctionnement. Une philosophie portée par son conseil d'administration et qui lui permet de se réinventer sans cesse en concevant, animant et gérant des établissements et services répondant au plus près des besoins des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique à tous les stades de la vie.

Militante, l'ADAPEI de la Meuse poursuit également les missions inspirées par ses fondateurs :

- Défendre les personnes en situation de handicap,
- Promouvoir leur image,
- Les représenter (ainsi que leurs familles) auprès des pouvoirs publics,
- Rester proche des familles et de leurs préoccupations quotidiennes.

NOTRE SEULE AMBITION :

ACCOMPAGNER LA PERSONNE EN

SITUATION DE HANDICAP INTELLECTUEL

ET/OU PSYCHIQUE A SE REALISER, SE

DEPASSER ET A NOUS SURPRENDRE

ENCORE ET ENCORE

Démarche qualité

L'évolution de la loi a placé l'utilisateur au coeur des dispositifs de l'action sociale et médico-sociale. Elle réaffirme les droits de la personne accueillie et prévoit les outils garantissant leur efficacité.

L'ADAPEI de la Meuse est membre du réseau UNAPEI qui regroupe 550 associations partout en France. Elle en partage les valeurs :

- **L'humanisme** qui s'appuie sur l'épanouissement de la personne et le respect de sa dignité,
- **La solidarité entre les citoyens**, envers les personnes handicapées et leurs familles, et entre associations du réseau.

- **L'entrepreneuriat militant** qui pousse, depuis l'origine de ce mouvement, à inventer des solutions d'accompagnement adaptées et à contribuer activement aux lois de notre pays et à leur application effective.

Fidèle aux valeurs de ses fondateurs, l'association donne une place prépondérante dans son accompagnement à la personne accueillie.

Les établissements et services de l'ADAPEI de la Meuse se sont engagés dans une démarche permanente d'évolution des activités et de la qualité des prestations délivrées en articulant la pratique de l'auto-évaluation dans le cadre de l'évolution interne, les plans d'actions et l'évaluation externe. La mise en place de cette démarche qualité a permis à l'ensemble des acteurs, bénéficiaires, usagers, familles et professionnels, de se retrouver autour d'un projet commun : l'accompagnement de la personne accueillie.

Le suivi et la pérennité de la mise en place de la dynamique qualité a nécessité la création de différents comités de pilotage :

- Un comité de pilotage associatif qui coordonne, valide les décisions, définit les lignes stratégiques de l'ensemble de la démarche,
- Des comités de pilotage par pôle qui assurent et vérifient le suivi opérationnel et le suivi des outils qualité,
- Une commission associative « bienveillance » qui se veut une instance d'écoute, d'analyse de proposition, de coordination et de décision. Elle vise à

mettre en oeuvre une culture de bienveillance s'inspirant d'actions individuelles et de relations collectives au sein de nos établissements et services. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur.

Cette démarche globale a pu aboutir grâce à l'implication quotidienne de tous les professionnels de l'association. Elle a permis de structurer et de finaliser les pratiques existantes. Notre engagement politique, lié à la démarche qualité, s'inscrit dans la durée et permettra le développement et l'adaptation du fonctionnement de tous nos établissements et services afin de garantir la prise en compte et le respect du droit des usagers et de leurs familles et ainsi confirmer leur participation active à leur parcours d'évolution.

Dynamique d'amélioration constante :

- Formation des professionnels,
- Formation des parents volontaires au dispositif de parrainage et d'écoute,
- Réflexions sur les pratiques professionnelles.

Mise en place d'un calendrier

Evaluations, réajustements, prises en compte de nouveaux besoins.

Le bureau

Président : Frédéric COSTE

Vice-Présidents : Louis VAGNERON - Luc GÉRARD

Trésorier : Didier AYNES

Trésorier Adjoint : Raffi MANUKYAN

Secrétaire : Colette FERON-GRENOUILLEAU

Secrétaire Adjointe : Christiane BRICE

Conseil Ethique : Jacques DEFFAIN

Chargé du Patrimoine & des Travaux : Serge ALBERT

Membres : Françoise JUNKE – Laurence MARIN – Pierre THOMASSIN



Organigramme de l'ADAPEI de la Meuse



Assemblée Générale

Conseil d'Administration

Bureau

Président d'Association
Frédéric COSTE

Directeur Général d'Association
Franck BRIEY

Direction qualité
et gestion des risques
Didier CHAUFER

Service Système
Information
Jérôme BORRAS

Gestion
des Finances
Francine GARCIA

Ressources
Humaines

Secrétariat de Direction

Service Social



Didier
RAMBEAUX



Michael
CADECK



Murielle
MICHAUT



Laskri
CHELIHI



Eddy
LAGARDE



« Il faut accentuer le processus qui consiste à placer les parents au sein même de la vie de l'ADAPEI »
Pierre THOMASSIN, administrateur de l'ADAPEI de la Meuse

Accueil et accompagnement des familles

DIAGNOSTIC

Si la raison d'être de l'ADAPEI est d'accueillir, accompagner et prendre en charge les personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique, elle est aussi avant tout un mouvement qui a vu le jour en 1961 à l'initiative de quelques parents. A l'origine, ces familles ont ressenti le besoin de se réunir et de se fédérer pour faire face au manque de solutions pour les enfants en situation de handicap intellectuel et psychique. Leur ambition était de développer l'entraide et la diffusion d'informations.

Aujourd'hui, même si l'ADAPEI de la Meuse s'est professionnalisée et accueille de nombreux résidents dans

ses établissements sur l'ensemble du département, l'ambition et les valeurs qui ont motivées sa création restent inchangées.

Un principe qui régit le fonctionnement de l'association et de sa déclinaison sur le terrain mais qui n'est peut-être pas perçu à l'extérieur, notamment aux yeux des familles des nouveaux entrants. Conscients de ce décalage, les administrateurs (qui sont avant tout des parents) souhaitent oeuvrer pour améliorer le partage de ce qu'est réellement l'ADAPEI de la Meuse : un lieu de partage d'expériences, d'aides et d'écoute pour les familles !

PLANS D'ACTION

Axe n°1 *(re)faire savoir que l'ADAPEI de la Meuse est avant tout un mouvement familial et militant porté par les familles des résidents*

Nous souhaitons replacer les parents au cœur des débats. Nous souhaitons les associer aux projets et actions portés par l'ADAPEI de la Meuse. Dès leur arrivée, nous proposons de leur expliquer le fonctionnement de notre mouvement et les valeurs qui nous portent. En les impliquant, nous souhaitons mettre du sens dans leur rapport à nos établissements et d'ainsi les faire glisser d'une posture de « clients » à celles d'« acteurs ». Notre ambition est bel et bien de leur donner envie d'aller plus loin et de susciter des vocations pour continuer à porter et faire vivre la raison d'être de notre mouvement.

Nous pensons également que les salariés doivent être aussi sensibilisés aux valeurs de l'ADAPEI. Dans leurs contacts quotidiens

avec les familles et le milieu ordinaire, ils constituent aussi des ambassadeurs et des relais de ce que représente notre association.

Axe n°2 *Mieux accompagner les familles au moment de l'accueil*

Nous souhaitons faire de l'accueil des familles le point de départ d'une relation de confiance. Nous sommes convaincus que les familles doivent trouver leur place au milieu des professionnels. Lorsque la personne en situation de handicap intellectuel et/ou psychique intègre pour la 1^{ère} fois un de nos établissements, il faut que les familles se sentent en même temps intégrer un mouvement familial dans toute sa dimension humaine.

Pour y parvenir, nous souhaitons :

- Organiser des permanences dans le nord et le sud du département le samedi matin pour être au plus près des familles,

- Nommer des parents référents dont le rôle sera de parrainer et d'accompagner les familles,
- Organiser des rencontres thématiques à destination des parents
- Simplifier / vulgariser l'approche médico-sociale trop technique pour améliorer la

compréhension des familles. Il s'agira par exemple de rendre accessible le PAG et les projets d'établissements,

- Personnaliser l'accueil des familles en travaillant autour du binôme parents référents / professionnels.

Axe n°3 *Replacer la parole familiale au cœur des actions des professionnels*

Nous souhaitons associer l'ensemble des parents aux futures orientations prises par l'ADAPEI de la Meuse.

Pour ce faire, nous souhaitons mettre en place des groupes de travail entre parents

pour favoriser l'expression des besoins et d'ainsi nourrir le travail des administrateurs.

Nous souhaitons également créer des postes d'administrateurs délégués afin de permettre à la parole familiale de s'exprimer dans toutes ses diversités. Dans cet esprit, nous proposons que ces administrateurs délégués puissent participer à l'écriture du projet de Pôle.

ÉVALUATION

Axe n°1 Mise en place d'un kit d'accueil pour les familles et les nouveaux salariés.

Une réunion par trimestre pour les familles dès 2019.

Une permanence mensuelle pour le nord et le sud du département dès 2019.

Axe n°2 Nomination de parents « parrains » pour 2020.

Chaque parent aura bénéficié en 2020 d'une formation pour leur permettre de présenter l'ADAPEI, son fonctionnement et ses valeurs.

Un rencontre thématique dès 2018.

Axe n°3 Formation des administrateurs délégués dès 2019.

Une réunion annuelle par pôle chaque année pour 2020.

➤ À vous la parole !

« RECRÉONS UNE AMBIANCE FAMILIALE »

Pierre Thomassin, administrateur de l'ADAPEI de la Meuse :

« Je suis présent depuis le lancement de l'ADAPEI de la Meuse. Au début, nous étions une poignée de parents, mobilisés, animés d'une volonté constructive. Puis, le temps et l'âge ont réduit ce noyau. Aujourd'hui, il faut accentuer le processus qui consiste à placer les parents au sein même de la vie de l'ADAPEI. Il faut recréer une ambiance familiale. »



« L'unité d'enseignement maternelle autiste intégrée à l'école maternelle ordinaire est un très bel outil d'inclusion des enfants »
Marie-Hélène HYPOLITE, directrice de l'école Laguerre à Bar-le-Duc »

Autisme

DIAGNOSTIC

L'ADAPEI de la Meuse a développé depuis 1997, des réponses pour les personnes atteintes du spectre autistique. Cette réponse construite par un autofinancement a été d'abord construite au sein des IME. Ces propositions ont été reprises et financées par notre autorité de tarification et a donné lieu à la création de trois sections spécifiques au sein de nos trois IME. Nous souhaitons par ailleurs questionner la notion de section spécifique qui peut nuire au vivre ensemble.

Parallèlement, nous avons mis en place une formation pour nos professionnels pour les outils éducatifs utilisés, comme TEACH, PECCS, ABA ou encore DENVER. Des professionnels ont été formés à des bilans simples et collaborent à l'antenne départementale du CRA. Nous avons installé auprès de chaque section une analyse des pratiques mais également de la supervision.

Nous avons engagé un membre de notre personnel dans une formation supérieure et nous envisageons d'en envoyer encore deux. Notre objectif est de constituer un lieu ressource pour accompagner nos propositions pour cette population.

Nous avons pu répondre à des appels à projet pour compléter ces offres, et nous avons ouvert un SESSAD Autisme et une unité d'enseignement maternel autiste. Nous sommes également sur le point de participer à l'ouverture d'une classe primaire Autisme avec l'EPDAMS dans le sud du département et nous allons gérer ce même type de proposition pour le nord du département.

A la suite de notre dernier projet associatif global, nous constatons que l'offre en

direction des adultes n'a pas été déclinée. Nous avons proposé des actions dans le cadre du dernier plan autisme sans que celles-ci soient retenues. De ce fait, il existe une vraie coupure dans le cadre des parcours pour les adultes en Meuse.

Nous avons constaté que le soutien aux familles et aux aidants n'a pas été non plus développé dans le temps de notre dernier projet PAG.



Nous constatons cependant que certains enfants ou adultes présentant des comportements spécifiques aux TSA n'ont pas encore de diagnostic, certains professionnels sont démunis par manque de formation et qu'il y a encore des personnes sur liste d'attente par manque de réponses. Enfin, nous nous inscrivons dans un nouveau temps avec le 4^e Plan Autisme, mais aussi le PRS et le Schéma départemental de l'autonomie.



PLANS D'ACTION

Axe n°1 Accompagner la formation des professionnels

Nous souhaitons continuer à développer

la formation auprès de nos professionnels que ce soit supérieure ou sur les méthodes existantes ou émergentes mais aussi dans le cadre des bilans simples d'évaluation ; le travail d'analyse des pratiques et de supervision sera également accentué aux établissements et services.

Nous allons également pratiquer des actions de benchmarking afin de recueillir

des actions efficaces ou innovantes. Notre objectif est de pouvoir enrichir nos pratiques par la formation, l'interpellation et le recueil d'expériences.

Axe n°2 Développer une réponse pour les adultes

Nous souhaitons construire des réponses pour les adultes atteints du spectre autistique. En conformité à notre approche de parcours, nous ne construisons pas la réponse aux besoins uniquement sur des logiques de places supplémentaires. Même, si nous constatons qu'il n'y a aucune place

pour les adultes en Meuse, et qu'il faudra certainement en bénéficier au moins pour s'inscrire dans une logique de parcours. Des places pourraient être envisagées en Foyer de vie et en foyer d'accueil

médicalisé sans s'inscrire dans une logique de section.

L'autre possibilité d'inscrire une réponse aux adultes et de pouvoir inscrire des réponses en habitat de droit commun comme les maisons relais, les pensions de famille ou encore les logements communautaires. Ces possibilités en s'appuyant sur des services type SAMSAH ou SAVS peuvent constituer une partie des réponses de proximité et faciliter l'accès à la cité.

L'accès à l'emploi ou l'activité demeure un élément important pour la citoyenneté. Nous pensons que des logiques de formation, d'adaptation et d'accompagnement sont les éléments importants pour promouvoir cet accès. Dans le cadre du CPOM, nous envisageons l'orientation de moyens actuels vers cette logique.

Afin de compléter le dispositif et bénéficier de plateforme complète, nous envisageons de constituer un groupe d'entraide mutuel (GEM) au niveau départemental pour permettre le développement de logique comme le pair aidant mais aussi de rompre avec la solitude et inciter à une vie sociale. Le « living Lab » abordé dans la fiche action Mutation économique va tout naturellement apporter également des réponses.

Les « living labs » regroupent des acteurs publics, des chercheurs, des entreprises, des associations et des personnes concernées dans l'objectif de tester des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de mettre en prise directe la recherche dans la vie de tous les jours, en ayant une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies, de favoriser l'innovation ouverte et d'impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.

Axe n°3 Accès à la scolarisation

Le travail que nous menons pour mener à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants

accueillis au sein de nos établissements est accru pour les personnes atteintes par le spectre autistique. Les différentes unités externalisées que nous avons élaborées en partenariat avec l'éducation Nationale conforte l'idée de la scolarisation accompagnée au sein d'établissement scolaire ordinaire.

Nous envisageons de pouvoir accompagner cette démarche par une action éducative construite sur l'autorégulation. Cette méthode québécoise a été expérimentée en Corrèze et démontre l'importance de la contribution des élèves à l'intégration de la règle et du sens à lui donner.

Dans la continuité des dispositifs d'accompagnement en primaire, nous entamerons une réflexion pour les ULIS collège et lycée en intégrant la formation professionnelle et l'alternance.

Dans le cadre de l'apprentissage, nous souhaitons développer les outils numériques qui s'avèrent être des médiateurs importants et qui peuvent également offrir du lien avec les parents.

Axe n°4 Les aidants et les pairs experts

Dans le précédent PAG nous avons décidé de la mise en place d'un groupe de parents pour échanger sur leur approche et leur pratique. Il n'en a rien été, et nous remettons cette proposition dans le cadre d'action.

Nous sommes convaincus que les parents ou plus généralement les aidants sont porteurs de pratiques ou d'analyses qui peuvent apporter à l'accompagnement de la personne. Nous voulons associer professionnels, parents et personnes accompagnées pour développer des approches les plus optimisées et les plus singularisées.

Le pair expert est un concept que nous souhaitons développer pour enrichir nos pratiques et intégrer la personne accompagnée à la réflexion sur les

évolutions et les évaluations de nos pratiques. Pour nous c'est à ce prix que nous pourrions être novateur et apporter la réponse la plus adaptée.

Nous inscrivons notre action autour de l'autisme dans une logique de recherche développement.

Nous développerons pour les aidants des offres de séjour de répit et des dispositifs pour la soirée ou autre moment. Nous souhaitons également engager des offres dans le cadre des activités de loisirs en conventionnant avec des Centres de loisirs pour apporter des offres de service facilitant l'accueil d'enfant autiste pour des séjours.

Nos équipes formées en bilan simple peuvent apporter un soutien aux équipes de structures type halte-garderie ou crèche pour participer au dépistage. Nous engagerons des partenariats pour soutenir les pratiques mais également pour éventuellement renforcer les équipes pour faciliter l'intégration.

ÉVALUATION

Axe n°1

Formation de l'ensemble des intervenants directs ainsi que des aidants aux méthodes utilisés sur l'ensemble du PAG dès 2018.

> À vous la parole !

« L'ÉCOLE DE LA VIE »

Marie-Hélène Hypolite, enseignante et directrice de l'école maternelle Edmond Laguerre, Bar-le-Duc :

« L'unité d'enseignement maternelle autiste intégrée à l'école maternelle ordinaire est un très bel outil d'inclusion des enfants. Certains élèves atteints d'un syndrome autistique partagent d'ailleurs les classes ordinaires, en petite, moyenne et grande section. La semaine dernière, j'ai été remplacée par une institutrice qui ne savait pas qu'il y avait dans la classe un élève autiste, et elle ne s'en est pas rendue compte. Preuve que l'intégration se passe très bien. Et c'est un formidable stimulant pour chaque enfant qui fait preuve d'une grande tolérance. C'est l'école de la vie ! »

Axe n°2

Ouvrir des places autistes en FAM et en FAS dans le cadre du PAG.

Ouvrir au moins une maison relais « Autiste » dans la durée du PAG.

Participer à l'ouverture d'un GEM départemental « Autiste » dans la durée du PAG.

Redéploiement pour l'accès à l'emploi du public autiste dans le cadre du CPOM en 2019.

Intégration au « living lab » d'une perspective « Autiste » dès 2018.

Axe n°3

Mise en place du dispositif ARAMIS (autorégulation dès 2018).

ULIS Collège et Lycée pour 2021.

Renforcement de l'usage des outils numériques pour les apprentissages dès 2018.

Axe n°4

Constitution d'un groupe de parents dès 2019.

Travail autour des pairs experts en 2020.

Séjour de répits en 2019.

Conventionnements avec halte-garderie crèche et CLSH dès 2019.



« On a notre chez nous »
Sabine et Frédéric PARISOT,
un couple accompagné par l'ADAPEI
de la Meuse

Habitat

DIAGNOSTIC

L'habitat, un enjeu majeur pour favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Les formules d'accueil et d'hébergement évoluent en fonction de la représentation du handicap au sein de la société.

La mise en accessibilité de l'environnement et le droit à la compensation des conséquences du handicap, principes institués par la loi du 11 février 2005, doivent également favoriser la réalisation du projet de vie de la personne handicapée, notamment en terme d'habitat.

Ces différents statuts de nos structures nous conduisent à apporter des réponses pas toujours adaptées aux besoins.

L'ADAPEI de la Meuse a fait de l'habitat un enjeu majeur pour l'évolution des

PLANS D'ACTION

Axe n°1 développer la proposition ambulatoire.

Les Services d'accompagnement (SAVS et SAMSAH) apparaissent comme le pivot naturel de toutes les interventions qui s'adressent à une personne en situation de handicap vivant dans la Cité. En effet, la première mission des services d'accompagnement consiste à aider la personne à tisser des liens avec son environnement pour réaliser autant que possible les activités quotidiennes et sociales (professionnelles, formatives, citoyennes et sociétales). L'inscription de ces services dans le territoire est une nécessité.

prestations de services d'accueil des personnes adultes en situation de handicap sur le département. Aujourd'hui, il importe de définir les grandes caractéristiques des dispositifs afin de mieux cerner leur complémentarité et l'utilité de leur développement.

Avec cette réalité, Il s'agit de créer une véritable plateforme départementale de services « Habitat » répondant aux besoins des personnes sur l'ensemble du territoire.

Cette reconfiguration de l'offre sur le territoire vise à prendre en compte les parcours de vie des personnes accueillies et de rompre avec la logique institutionnelle.

Notre ambition est de favoriser la fluidité des parcours de vie et de ne plus demander à la personne déficiente intellectuelle de s'adapter aux institutions.

Il s'agit de ne pas confondre les SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et les SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale). En effet, bien que proches par de nombreux aspects, les deux types de structures restent clairement distincts, de par leur public et de par les services qu'ils proposent. De plus, le SAMSAH est une structure qui travaille le plus souvent en collaboration avec le SAVS.

Le SAVS se fait force de conseil pour tout ce qui concerne la vie courante, qu'il s'agisse des domaines de la santé, de l'alimentation, des démarches administratives, du logement, du travail,

de la gestion budgétaire ... donc de tout ce qui peut faire le quotidien.

Les SAMSAH sont dotés en sus d'une équipe médicale et paramédicale qui peut émettre des conseils, et apporter des aides. Néanmoins, cette aide ne se substitue pas au suivi médical des personnes en dehors de la structure.

Le service d'accompagnement et d'accueil de jour permet d'accueillir de manière séquentielle des adultes dont le handicap ne leur permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle. Néanmoins ces personnes bénéficient d'une autonomie suffisante pour participer à des activités occupationnelles pendant la journée. L'accueil de jour répond aux besoins des personnes isolées dans leur logement et/ou accueillies en famille.

Conformément à l'article D 312-8 du CASF, cinq objectifs principaux seront recherchés :

- * Maintien et développement des acquis et du potentiel « autonomie »
- * Rompre l'isolement
- * Soutien aux aidants
- * Expertise, évaluation et réorientation en

vue de préparer un projet personnalisé
* Préserver l'intégration sociale.

Axe n°2 diversification de l'offre « habitat »

Dans le cadre de sa réflexion stratégique, l'ADAPEI de la Meuse s'est fixée plusieurs priorités qui engagent une restructuration de son offre de services à destination des adultes déficients intellectuels. Il est à noter qu'à chaque étape de l'élaboration de ses projets, l'association prend particulièrement en considération la position des familles des personnes handicapées.

Notre proposition s'attache à intégrer au niveau territorial les dispositifs suivants :

- Foyer d'hébergement et accueil temporaire
- Foyer de vie
- Résidence d'Accompagnement à la Vie
- Logement communautaire
- Maison relais
- pension de famille
- Sous-location
- Logement de droit commun



Axe n°3 Définition des offres spécifiques

L'habitat peut permettre des réponses à des besoins spécifiques, comme le vieillissement, l'exil en Belgique ou l'autisme. Il peut aussi offrir des adaptations pour répondre à des besoins émergents comme les séjours de répit.

L'accueil temporaire permet, à la demande de la personne handicapée ou des aidants, un temps de pause adapté aux besoins des aidants et un temps de séjour adéquat à la situation de la personne accueillie. Il s'inscrit comme une alternative au « tout établissement » ou au « tout domicile ».

Il est une véritable solution de répit pour les personnes handicapées vivant à domicile ainsi que pour les aidants. Il permet également de préparer une future admission en établissement ainsi qu'une réponse aux situations d'urgence.

Nous pensons que le mode de fonctionnement en plateforme peut permettre de répondre à des besoins spécifiques. Nous nous engageons dans la durée du PAG à apporter des réponses adaptées construites sur le modèle de plateforme.

ÉVALUATION**Axe n°1**

Accompagner la mise en place d'un SAMSAH pour 2018.

Renforcer l'offre de SAVS pour 2019.

Mise en place d'un lieu d'accueil et d'accompagnement de jour pour 2020.

Axe n°2

Livraison d'une maison relais pour 2020 dans le sud.

Maison relais pour adultes autistes pour

2020.

Déclinaison des RAVS sur l'ensemble du département pour 2018.

Plan pour une déclinaison de maison relais pour 2020.

Mise en place de l'intermédiation locative pour 2019.

Axe n°3

Mise en place de séjour de répit pour adultes.

Diagnostic sur les besoins spécifiques.

*> À vous la parole !***« ON A NOTRE CHEZ NOUS »**

Sabine et Frédéric Parisot, un couple accompagné par l'ADAPEI de la Meuse

« On a emménagé dans notre appartement il y a 15 jours, à Fresnes-en-Woëvre. Avant, on était en foyer, et maintenant, on a notre chez nous. Oh, bien sûr, on n'a pas encore tout arrangé, mais on commence à voir plus clair, et c'est grand », s'exclame Frédéric. Le bonheur est partagé par Sabine, son épouse : « Le soir, on cuisine, tous les deux. On prépare un menu, et on se débrouille. »



« Aujourd'hui, la technologie se met au service de l'autonomie et on peut encore faire mieux »

Sandy JECKO, administrateur de l'ADAPEI de la Meuse

Mutation évolution des pratiques

DIAGNOSTIC

Depuis la loi de 2005, actant la place de la personne en situation de handicap au sein de la société, nos associations cherchent à promouvoir le modèle du citoyen /acteur. Les associations gestionnaires comme la nôtre cherchent à aller plus loin pour certaines que la mise en place des conseils de la vie sociale.

Pour notre part, nous avons permis la création et nous accompagnons la délégation locale de « Nous Aussi » association promouvant l'autoreprésentation. Nous avons également installé un représentant de cette délégation au sein de notre conseil d'administration en modifiant nos statuts. Enfin, nous avons installé des commissions d'hygiène de santé et de sécurité (CHSCT) au sein de nos ESAT.

Au niveau des établissements et des services nous avons expérimenté le PPI (projet professionnel individuel), le PAS (projet d'accompagnement singularisé) ou encore le PASSI (projet d'accès au soin et à la santé).

Nous avons encore à construire un dispositif d'accompagnement global au niveau de notre association en s'appuyant sur ces expérimentations. Fort de ces dispositions individualisées, les outils à disposition des projets devront évoluer.

Dans ce cadre nous promouvons l'idée de la réponse plus que la place, la notion de parcours et des dispositions en plateforme de services et de moyens.

Cette nouvelle prise en compte amène également à poser la question de la personne en situation de handicap et de sa famille. Une personne accueillie va l'être dans le cadre d'un projet, d'une étape dans son parcours. Comment allons-nous lui donner à elle mais aussi à sa famille la possibilité d'exprimer son ambition, son projet de vie ? Comment nos professionnels vont-ils les accompagner ? Comment les nouvelles technologies peuvent-elles accompagner ce projet ?



PLANS D'ACTION

Axe n°1 Accompagner la formation des professionnels

Pour permettre de s'inscrire dans des logiques de parcours et de plateformes, il faut s'inscrire dans un nouveau schéma professionnel. Il s'agit de pouvoir recueillir les éléments nécessaires au projet mais aussi être en capacité d'en construire. Il faut également optimiser les compétences et les moyens de chaque structure et de chaque personne.

Axe n°2 approcher le principe de l'auto-détermination

La théorie de l'autodétermination est une théorie de la motivation humaine. Elle se penche sur la manière de soutenir notre appétence, et de construire les conditions nécessaires pour soutenir l'autonomie, la compétence et les savoirs. Nous allons chercher à développer une démarche éducative qui s'appuiera sur cette théorie afin de pouvoir amener les personnes en situation de handicap en se donnant le droit d'exprimer son projet, ses besoins, ses attentes, ses insatisfactions. Fort de cette capacité d'expression construite dès les premiers temps de l'accompagnement, nous installerons notre accompagnement sur un registre de moyens et de services. Cette logique sera déployée dans nos établissements et services.

Axe n°3 mettre le développement de nouvelles innovations et de technologies au service du maintien et du vivre à domicile

Le développement de nouvelles technologies, amélioration de certains aménagements batimentaires, des innovations dans des outils de gestion, la capacité de coordonner des services et encore d'autres logiques doivent concourir à une vie autonome de la personne.

L'association s'inscrit dans une logique de promotion d'un outil en capacité de pouvoir :

- permettre le développement de technologies et services pour le maintien à domicile et l'autonomie des personnes
- bénéficier d'une expertise des métiers de la santé et de la dépendance afin d'améliorer la prise en charge des patients au domicile et en institution
- mettre en adéquation la recherche technologique avec l'expression des besoins des professionnels de santé, des familles et des aidants
- évaluer des dispositifs « in vivo », soit en institution, soit au domicile, dans le respect de l'éthique
- obtenir la garantie de fiabilité, d'acceptabilité, d'éthique et d'un intérêt médico-économique des dispositifs ou services proposés.

ÉVALUATION

Axe n°1

Le dispositif de projet individualisé sera finalisé en 2019.

L'ensemble du personnel aura bénéficié d'une formation sur le parcours, les plateformes de compétences pour la fin du PAG.

Axe n°2

L'association aura adopté une politique d'accompagnement construit sur l'autodétermination pour 2020.

Si la logique d'autodétermination est adoptée elle sera inscrite comme un principe dans l'accompagnement et donnera lieu à une déclinaison pédagogique pour 2022.

Axe n°3

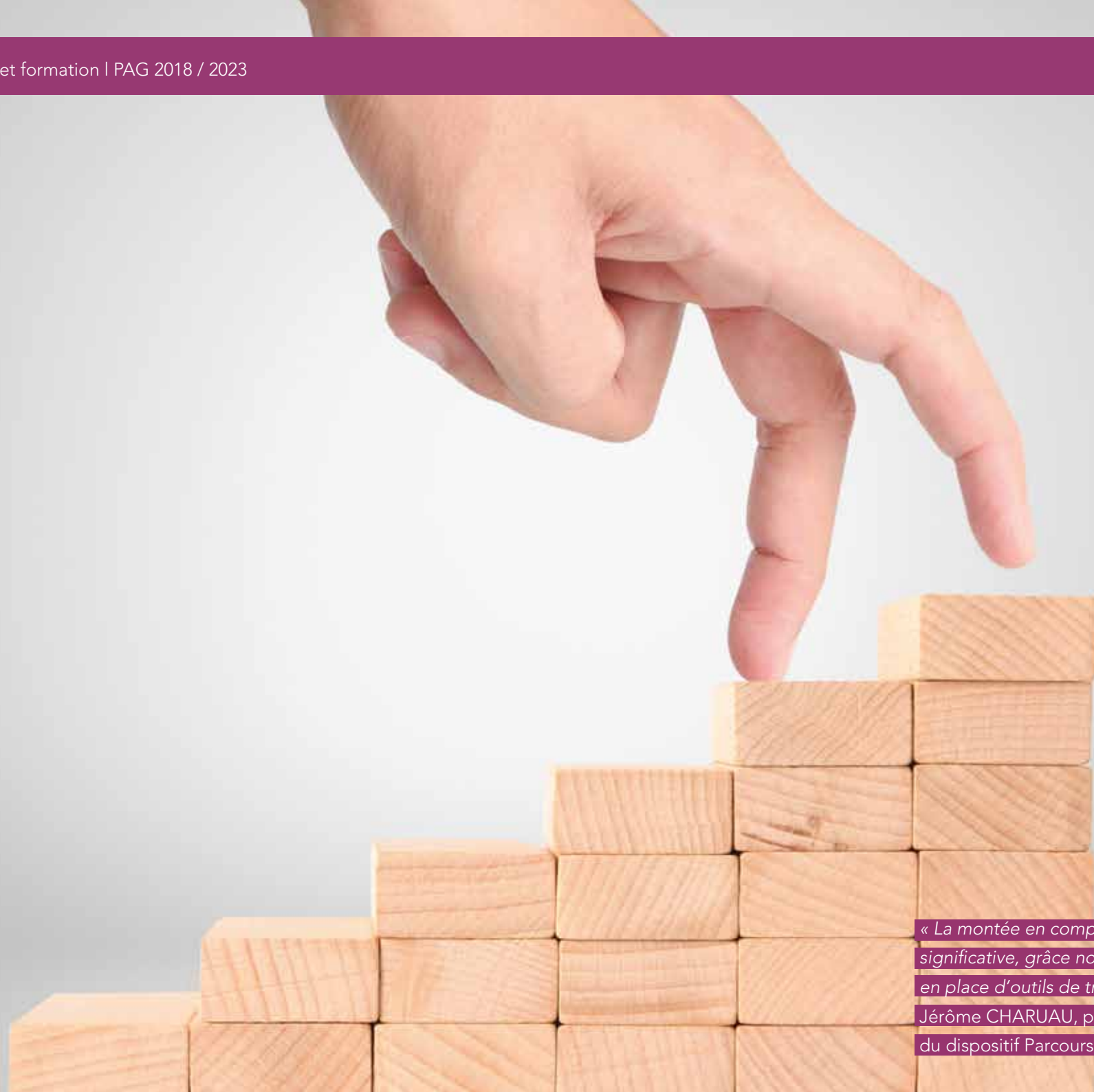
Mise en place d'un Living Lab pour 2018 et recherche de mise en place d'une pépinière de développement pour 2020.

> À vous la parole !

« LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DE L'AUTONOMIE »

Sandy Jecko, administrateur de l'ADAPEI de la Meuse :

« L'innovation technologique change et va encore énormément changer les choses pour l'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle permet d'être moins tributaire d'une tierce personne tout en garantissant une sécurité idoine. J'ai fait plusieurs installations dans l'appartement de ma fille accolé à notre maison : caméra de surveillance, alarmes, détecteurs de monoxyde relié à mon téléphone, capteurs cellulaires pour couper les robinets d'eau au bout de tant de temps, et d'autres technologies qui lui offrent une plus grande indépendance. Aujourd'hui, la technologie se met au service de l'autonomie, et on peut faire encore mieux, quand les ingénieurs seront encore plus en phase avec les utilisateurs. »



« La montée en compétences est très significative, grâce notamment à la mise en place d'outils de travail adaptés »
Jérôme CHARUAU, permanent
du dispositif Parcours Compétences

Fiche Scolarisation et formation

DIAGNOSTIC

L'ADAPEI de la Meuse accueille dans ses différentes structures des jeunes de 4 à 20 ans. Elle leur fournit un accompagnement éducatif, pédagogique, social, préprofessionnel et thérapeutique dans un cadre de vie et d'apprentissage adapté aux problématiques de chacun.

En fonction de leur âge, les enfants et adolescents sont intégrés dans un établissement de l'une de nos deux sections :

- La Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES) pour les enfants de 4 à 14 ans,
- La Section d'Initiation et de Premières Formations Professionnelles (SIFPRO) pour les adolescents de 14 ans à 20 ans.

Chaque établissement dispose de classes externalisées, encadrées par des enseignants mis à disposition par

l'Education Nationale. En parallèle, des inclusions en classes ordinaires sont également mises en œuvre.

Quant à la question de la formation, depuis la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, elle fait partie intégrante de l'accompagnement en ESAT ou en SIFPRO.

Et si chaque démarche de formation débouche sur des attestations et/ou des certificats professionnels (CACES, SST, ...) voire des attestations de compétences, il ne faut plus considérer chaque étape d'un parcours (SIFPRO, stages, ESAT, ...) comme une finalité. Au contraire, c'est la notion de parcours qui doit prévaloir.

Enfin, la formation au même titre que le principe d'éducabilité sont des droits qui prévalent pour toutes les personnes en situation de handicap, tout au long de leurs vies.

PLANS D'ACTION

Axe n°1 La scolarisation pour tous

Nous souhaitons poursuivre les efforts pour que chaque enfant accueilli au sein de l'ADAPEI puisse profiter d'un accompagnement éducatif et individualisé de qualité. Pour faire face à la demande toujours croissante des familles et du nombre en progression d'enfants, il faudra augmenter le nombre d'enseignants et de moyens pour améliorer les prises en charge scolaires. Cette démarche entend également conforter et améliorer la visibilité/notoriété de l'ADAPEI de la Meuse en tant que lieu de scolarisation. Une ambition qui passera nécessairement par un renforcement du partenariat déjà existant avec l'Education Nationale avec qui nous continuerons à mettre en œuvre des projets communs.

Nous souhaitons également redonner du sens aux apprentissages scolaires, en les ancrant dans le cadre du projet individualisé.

Axe n°2 Favoriser l'intégration des élèves en milieu ordinaire

Dans les mois et années à venir, nous souhaitons également aller plus loin dans la démarche d'inclusion scolaire et de classe hors les murs. Outre le besoin de places supplémentaires en classes ULIS, nous souhaitons créer d'autres unités localisées au sein d'écoles ordinaires afin d'accueillir les jeunes de l'IME. Cela pourrait passer par la formalisation d'un partenariat entre l'Education Nationale et l'ADAPEI de la

Meuse avec une négociation portant sur la création de postes d'enseignants.

En parallèle, nous souhaitons lancer un vrai travail de sensibilisation sur la pédagogie adaptée et sur l'inclusion en milieu ordinaire auprès de la population mais aussi auprès des enseignants. L'objectif sera de faire tomber l'appréhension parfois constatée par les éducateurs sur le terrain.

Axe n°3 Construire la montée en compétences

Nous souhaitons consolider et promouvoir la mission de scolarisation et de formation de l'ADAPEI de la Meuse aussi bien à destination de nos jeunes que de toutes les personnes en situation de handicap de tout âge. Partant du principe acquis que le droit à la formation concerne tout le monde sans exception, nous souhaitons imposer la notion de parcours individualisé. Dans cet esprit, nous souhaitons identifier les différents partenaires susceptibles de contribuer à la construction des parcours professionnels (Objectif Emploi Meuse, chantiers d'insertion, entreprises adaptées, ...).

Pour accompagner l'acquisition de compétences, nous proposons de développer des référentiels métiers et d'adopter une démarche de certification dès l'intégration en SIFPRO pour pouvoir la continuer éventuellement dans le travail protégé. Nous proposons également que les ouvriers d'ESAT puissent continuer à bénéficier d'une validation des acquis par l'expérience (VAE).



ÉVALUATION**Axe n°1**

Création de postes d'enseignants mis à disposition par l'Education Nationale sur les IME de Thierville et Vassincourt.

Développement d'unité d'enseignement externalisée dès 2018.

Axe n°2

Création de partenariat en ULIS primaire, collège et lycée.

Contractualisation avec l'Education Nationale pour la création de postes

d'enseignants dédiés en milieu ordinaire.

Prolongation de l'Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants autistes de l'école Edmond Laguerre à Bar-le-Duc.

Axe n°3

Mise en place de parcours individualisé dès 2019.

Certification de titre professionnel dès la SIFPRO en 2020

Parcours de qualification y compris en alternance dès 2018.

*> À vous la parole !***« ENORMÉMENT D'ÉVOLUTIONS POSITIVES ! »**

Jérôme Charuau, permanent du dispositif Parcours Compétences :

« Depuis que le dispositif Parcours Compétences est en place, nous avons pu constater une énorme évolution positive des adultes en formation. La montée en compétence est très significative, grâce notamment à la mise en place d'outils de travail adaptés. Les personnes sont ainsi capables de passer le permis de conduire, de maîtriser l'informatique, par exemple. Elles sont également plus autonomes, et peuvent s'orienter vers divers apprentissages, en cuisine, en espaces verts, etc. Elles accèdent tout simplement à un niveau de compétences qui leur permet d'avoir une vie sociale. »





« C'est une belle opportunité pour moi.
J'y resterai jusqu'à ma retraite,
dans deux ans »
Benoît VERMANDET, résidant du foyer
de Mont-Villers

Fiche Travail / Activités

DIAGNOSTIC

L'ADAPEI de la Meuse a très rapidement privilégié l'accès à l'activité comme vecteur d'intégration sociale. Dans un premier temps, elle a fortement favorisé l'emploi protégé par le biais des ESAT avec des productions industrielles et agricoles.

Dans un premier temps, ces activités étaient très fortement occupationnelles. Rapidement, l'association a compris que dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accompagnement et dans une nécessité d'évolution des productions, elle devait évoluer sur un modèle économique de prestations à vendre.

A ce jour, la qualité des prestations, la formation des ouvriers d'ESAT et la capacité d'adaptation et de réactions des structures permettent à nos établissements et services d'aide par le travail d'envisager leur devenir sereinement.

Cette situation économique favorable et

PLANS D'ACTION

Axe n°1 **Faire accéder le travailleur d'ESAT au statut et aux droits des salariés**

Nous souhaitons que les travailleurs d'ESAT ne soient plus considérés comme des simples usagers. Ils remplissent toutes les conditions et à ce titre peuvent prétendre au statut et aux droits des salariés de droit commun. Pour obtenir cette reconnaissance, l'ADAPEI portera un discours militant en ce sens et sensibilisera l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux pouvant influencer sur cette décision.

Dans cet esprit, nous ferons également des propositions pour améliorer le statut

la montée en compétences des ouvriers nous amènent à nous questionner sur le parcours à proposer à ces personnes. Ne peuvent-elles pas prétendre pour certains à un statut de salarié ? Quelle garantie leur apporter dans le cadre de leur parcours ? Garantir le parcours c'est s'inscrire jusqu'à l'accès à des emplois en milieu ordinaire, en intégrant des dispositifs comme les entreprises adaptées, mais aussi assurer le droit au retour en emploi protégé ou en activité sociale.

Ainsi, le travail ne concerne pas uniquement l'ESAT ou l'EA ? Des personnes en situation de handicap peuvent également avoir une place sociale par le biais d'activité à valeur sociale : contribution à des actions de solidarité, dispositif entraide. Nous pensons qu'il est important de développer l'idée d'activité sociale pour permettre aux personnes en situation de handicap de prendre une place dans la cité.

des travailleurs d'ESAT au sein d'instances telles que l'UNAPEI.

Pour les ouvriers qui montent en compétence, nous souhaitons leur faire bénéficier de stages en milieu ordinaire. Cette démarche pourrait se faire en partenariat avec Cap Emploi.

Nous souhaitons également maintenir, renforcer et développer la présence des ateliers au sein des entreprises. A l'image de ce qui est en cours chez Essilor, sur la plateforme de la Poste, nous souhaitons trouver d'autres partenariats où les ouvriers pourront s'intégrer dans le milieu ordinaire de l'entreprise.

L'entreprise adaptée peut constituer une étape à l'accès au statut de salarié et une marche à l'emploi ordinaire. En créant un tel dispositif nous améliorons les possibilités pour le parcours.

Axe n°2 **Poursuivre l'adaptation des ESAT**

Face à la montée des compétences des ouvriers des ESAT, à la qualité de leur travail et eu égard aux excellents résultats commerciaux de ces établissements, nous souhaitons accompagner leur croissance économique en créant des instances de représentation et d'expression. Nous souhaitons poursuivre, renforcer et accentuer la montée en compétences des salariés grâce à une politique de formation

ÉVALUATION

Axe n°1

Création d'une entreprise adaptée en 2019.

Groupe de travail et de réflexion autour du statut d'ouvrier d'ESAT avec des conclusions et propositions pour 2020.

Axe n°2

Mise en place de comité d'entreprise pour 2019.

et de RAE/VAE. Nous accentuerons la mise en place de formation continue qualifiante en utilisant les nouvelles dispositions en matière de formation.

Nous souhaitons également faire en sorte que les ESAT hors les murs puissent se développer permettant une intégration sociale accrue.

Axe n°3 **Améliorer les conditions de travail des salariés**

Nous souhaitons continuer à moderniser et à améliorer l'accessibilité des locaux et des outils de production des salariés.

Nous souhaitons également oeuvrer à réduire la pénibilité du travail pour chaque salarié.

Mise en place de deux formations qualifiantes au moins dans la durée du PAG.

Axe n°3

Projet d'aménagement et d'adaptation sur 5 ans pour 2019.

Programme de modernisation des outils de production sur 5 ans pour 2019.

> À vous la parole !

« LA CUISINE, ÇA ME PLAÎT »

Benoit Vermandet,
résident du foyer de Mont-Villers :

« Je travaille à la cuisine de Fresnes-en-Woëvre depuis le mois d'avril. Avant, je travaillais à l'ESAT de Mont Villers, comme horticulteur. Mais, encore bien avant, j'étais en boulangerie, à Bar-le-Duc. Maintenant, je prépare les plats et je fais la vaisselle. La cuisine, ça me plaît. Je suis content que le responsable des ESAT m'ait mis en relation avec la codecom de Fresnes pour trouver ce travail. C'est une belle opportunité pour moi. J'y resterai jusqu'à ma retraite, dans deux ans. »



Fiche polyhandicap et citoyenneté

DIAGNOSTIC

Administrativement la personne polyhandicapée a été définie comme étant atteinte d'un : « handicap grave à expressions multiples, associant une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde et entraînant une limitation extrême de l'autonomie et des possibilités d'expression et de relation. »

L'accès à la citoyenneté pour la personne polyhandicapée pose un défi, celui de définir un parcours qui est porteur de sens pour elle. Trop souvent considérée comme un « objet de soins », la personne polyhandicapée doit pouvoir être acteur de son projet, et lui donner le sens qu'elle souhaite.

Ceci pose la question du recueil d'information et de la manière de favoriser l'expression des personnes. Ceci peut paraître complexe du fait de l'absence totale ou partielle d'accès au langage verbal.

Il nous faut également sortir d'un accompagnement souvent proposé uniquement au niveau des besoins fondamentaux ou primaires tels que les besoins physiologiques et de sécurité.

Par rapport à des personnes polyhandicapées, il faut s'interroger sur la manière de pouvoir se centrer sur leur singularité en tenant compte de



leur capacité différente de perception, de communication et de relation à l'environnement.

Notre vrai défi est de pouvoir agir dans la sphère de la personne en agissant dans une logique du petit pas. Nous intégrons également dans cette logique la question du vieillissement, où de nouvelles

contraintes peuvent apparaître, notamment en termes de mobilité, pouvant restreindre certaines activités.

Nous souhaitons orienter notre action dans le cadre du PAG sur le recueil des besoins auprès de la personne, le renforcement du projet individualisé et ouvrir notre accompagnement à l'extérieur.

PLANS D'ACTION

Axe n°1 Mettre en place des dispositions du recueil des besoins

Il nous faut promouvoir une communication efficace avec la personne polyhandicapée en donnant du sens aux gestes quotidiens, en les accompagnants de paroles. Il est important de recenser les outils et les grilles en matière de communication dans le contexte du polyhandicap et les envisager comme un support d'aide à la communication.

Ces éléments seront également des supports à la formation pour le personnel. Pour lesquels nous souhaitons également envisager des dispositions en matière d'analyse des pratiques et de supervision. Notre projet portera sur un processus complet d'accompagnement intégrant l'ensemble des méthodes, dispositions et progressions. Il sera construit sur la durée du PAG.

Axe n°2 Aborder le modèle du mouvement de la vie autonome

Face à l'image du patient le Mouvement de la Vie Autonome promeut l'idée du consommateur. L'idée est que la personne handicapée n'est plus l'objet d'intervention de professionnel, mais au contraire expert de son besoin.

Il part du principe que la personne en situation de handicap est en capacité de contrôler sa propre vie, développant ainsi

le principe d'autorité propre à chaque citoyen.

Cette philosophie et ce mouvement ont permis le développement de plusieurs réponses dont en France l'École de la Vie autonome. Il faut comprendre que la logique n'est pas de laisser penser que les personnes en situation de handicap veulent tout faire par elles-mêmes, mais qu'elle est en droit d'exiger d'avoir les mêmes possibilités d'options sur sa vie quotidienne.

Les personnes en situation de handicap doivent être responsables de leur vie, penser et s'exprimer en leur nom.

Axe n°3 Ouvrir l'accompagnement vers l'extérieur

Afin d'aller au-delà d'un projet d'accompagnement centré sur les soins et permettre aux personnes en situation de polyhandicap de s'ouvrir sur l'extérieur, nous allons favoriser l'accès à la vie sociale adaptée. Nous allons proposer une facilitation d'accès aux sports, à la culture aux séjours de vacances ou encore aux activités.

Nous allons privilégier l'accès à la cité par l'investissement dans les dispositifs qui facilitent la mobilité rendue difficile par le handicap et/ou le vieillissement, en développant des partenariats et en promouvant l'innovation.

ÉVALUATION

Axe n°1

Définition des outils de communication pour 2019.

100 % du personnel formé sur au moins une méthode de communication à la fin du PAG.

Mise en place pour 2020 des dispositifs de supervision.

Axe n°2

Recherche action avec prise de position sur l'adhésion au Mouvement de la Vie Autonome sur la durée du PAG.

Axe n°3

Observer quantitativement l'évolution du nombre d'activités de jours et de manifestations chaque année.

Evaluer quantitativement le nombre de séjours vacances par an.



« PERMETTRE UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE »

Eddy LAGARDE, directeur du pôle Adultes Dépendants :

« Chaque cas de polyhandicap est différent des autres. Le programme individualisé que nous avons mis en place vise à accompagner de la meilleure manière qui soit la personne polyhandicapée, selon ses propres caractéristiques. L'objectif est de lui permettre d'obtenir une plus grande autonomie, et donc de baisser son besoin d'assistance. Ce qui nécessite que le personnel soit formé pour être le plus efficace possible dans sa mission. Le programme individualisé cherche aussi à trouver la meilleure solution pour intégrer nos pensionnaires à la vie extérieure, via la pratique d'un sport adapté, par exemple. »



*« C'est essentiel cette ouverture sociale,
c'est une vie partagée avec tous »*
Marie-Thérèse BURGER,
famille d'accueil

Fiche vieillissement



DIAGNOSTIC

Si la réflexion sur la retraite des personnes que nous accompagnons dans les ESAT est importante, elle ne demeure pas la seule question que se pose un parent d'enfant handicapé ou /et la personne handicapée elle-même.

Les propositions qui sont faites sont construites autour d'une logique de prise en compte globale de la personne, pas seulement en la considérant comme accueillie dans un établissement ou un service mais étant inscrite dans un environnement. D'ailleurs, il y a beaucoup plus de personnes handicapées vivant au domicile qu'en institution.

Face au vieillissement de la personne en situation de handicap, nous devons ainsi permettre l'adaptation de l'environnement à :

- L'accroissement des besoins de santé.
- L'évolution de la situation familiale.
- L'évolution des besoins de protection juridique : protection, transmission.
- L'évolution des relations familiales, affectives, sociales.
- L'évolution du lieu de vie, de son accessibilité.
- L'évolution du mode de vie : foyer, logement, rythme de vie
- Les changements d'activité : travail, loisirs
- L'évolution des capacités fonctionnelles.
- L'accompagnement à la fin de vie.

PLANS D'ACTION

Axe n°1 *Le domicile*

La logique d'intervention du domicile au sens le plus large s'entend ici comme lieu de vie y compris en établissements médico-sociaux (foyer, résidence sociale) qu'en logement communautaire, maison relais ou logement de droit commun.

Nous attendons un projet qui propose une intervention en parcours individualisé dans une logique de fonctionnement en réseau. Pour les personnes en situation de handicap, vieillissantes comme pour les autres, il s'agit de garantir un parcours avec un ensemble de dispositifs en capacité de répondre aux besoins et au projet.

Axe n°2 *Équipe mobile en EHPAD et à domicile*

Dans le cadre d'un schéma départemental pour personnes âgées, il avait été proposé des EHPAD, spécialisés avec un taux d'encadrement à 0.7, ou s'en rapprochant, ce qui nous paraît être adapté. Ce ratio se rapproche du taux d'encadrement type MAS et semble correct pour couvrir à la fois les soins et un accompagnement social suffisant. Par ailleurs, le département de Moselle vient d'autoriser l'ouverture d'une unité FAM rattaché à un EHPAD.

Dans une logique d'accompagner les personnes handicapées vieillissantes en EHPAD ou à domicile, une équipe mobile renforce les EHPAD et les services ambulatoires.

La commission a déjà approché un territoire pour réfléchir à cette possibilité : une collaboration est en cours avec la Communauté d'Agglomération de Meuse Grand Sud, dans le cadre de la construction d'un EHPAD sur Bar le Duc.

Axe n°3 *l'accompagnement*

L'adaptation des Résidences du Sud permet à ce jour de pouvoir apporter une

réponse locale sur le départ en retraite des personnes en situation du handicap. Nous souhaitons pouvoir proposer ce service sur l'ensemble du département.

Par ailleurs, dans une volonté de pouvoir accompagner les personnes hors foyer et hors résidence d'accompagnement social, il nous semble nécessaire de pouvoir répondre à l'appel à projets prévu dans le cadre du PRIAC en 2017 pour 10 places en SAMSAH polyvalent. Ce dispositif sera complété par un dispositif d'accueil de jour ambulatoire afin de pouvoir prévenir les ruptures trop difficiles pour des personnes en situation de handicap, vieillissantes au domicile avec un aidant familial.

Des dispositions de conventionnement seront développées avec des centres sociaux, des MJC, des foyers ruraux, des associations afin de permettre l'accès à des propositions de loisirs sportives ou culturelles. Les Groupes d'entraide Mutuelle (GEM) seront favorisés.

Nous souhaitons également construire des accueils de répit pour les familles, permettant de pouvoir proposer des séjours adaptés aux personnes, forts de l'expérience de nos équipes. Les séjours pourraient être proposés durant les périodes de vacances éventuellement.

Axe n°4 *Dans le secteur du travail protégé*

Le vieillissement de la personne en situation de handicap en ESAT, nécessite souvent l'aménagement du temps de travail et la mise en place d'une réduction progressive du temps de travail. Comme l'a proposé le schéma départemental pour les personnes handicapées, la promotion d'un service d'accompagnement en ESAT (ex SACAT) peut autoriser et permettre cet accompagnement.

Nous demandons aux établissements

de l'association de développer un outil d'accompagnement à la retraite qui est proposé par une mutuelle de protection sociale complémentaire. Cet outil permet de former les personnels accompagnants et de proposer aux ouvriers d'ESAT d'accéder à une information précise, adaptée et ciblée. L'outil permet d'anticiper les départs en retraite des travailleurs handicapés vieillissants par des stages de préparation.

Axe n°5 le mouvement familial

Nous nous inscrivons pleinement dans le cadre du mouvement familial dans le soutien et l'aide à la personne en situation de handicap et de sa famille. Conscients des besoins qui sont propres au vieillissement, nous engageons trois actions : la première est le renforcement du soutien et de l'aide aux aidants d'enfants vieillissants, qui se concrétise par une priorisation dans l'aide administrative apportée et par la constitution d'une plateforme de repérage. La seconde est de construire des temps de rencontre avec les frères et sœurs de personnes en situation de handicap intellectuel et psychique. Enfin la dernière action est de mobiliser le conseil éthique afin de construire des bonnes pratiques en direction des équipes pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et vieillissantes.

> À vous la parole !

« UNE VIE PARTAGÉE AVEC TOUS »

Marie-Thérèse Burger, famille d'accueil à Contrisson. Depuis 4 ans, elle accueille Florence, âgée de 63 ans :

« Florence dispose bien sûr de sa chambre, de sa salle de bain, de ses toilettes et d'un petit coin cuisine. Mais on mange ensemble. D'ailleurs elle fait partie de la famille. On voyage souvent pour aller voir nos enfants, et elle est heureuse de venir avec nous. Au quotidien, elle a également des activités dans le village où elle a parfaitement été intégrée. C'est essentiel cette ouverture sociale, c'est une vie partagée avec tous ».



ÉVALUATION

Axe n°1

Recueillir l'évaluation du dispositif financé par la Conférence des Financeurs pour construire un modèle et proposer un dispositif dans le sud du département pour rompre la solitude et l'isolement.

Axe n°2

Création d'une équipe mobile personnes handicapées vieillissantes pour 2020.

Mise en projet d'une seconde équipe pour 2022.

Axe n°3

Offre d'un projet SAMSAH pour 2018.

Renforcement du SAVS dans le cadre du CPOM.

Résidence d'accompagnement à la vie sociale sur l'ensemble du département.

Proposition de séjour de répit pour 2020.

Axe n°4

Projet d'un accompagnement en ESAT dans le cadre du CPOM.

Mise en place d'un accompagnement à la retraite au sein des ESAT pour 2019.

Axe n°5

Groupe d'aide aux aidants en 2019.

Groupe de travail pour les frères et les sœurs pour 2021.

Travail du Conseil Ethique en 2020.



« C'est une très bonne chose d'être reconnu par les autres »

Thibaut RATH, Délégué local
Nous Aussi et administrateur
de l'ADAPEI de la Meuse

Citoyenneté / vie de couple / affectivité / santé

DIAGNOSTIC

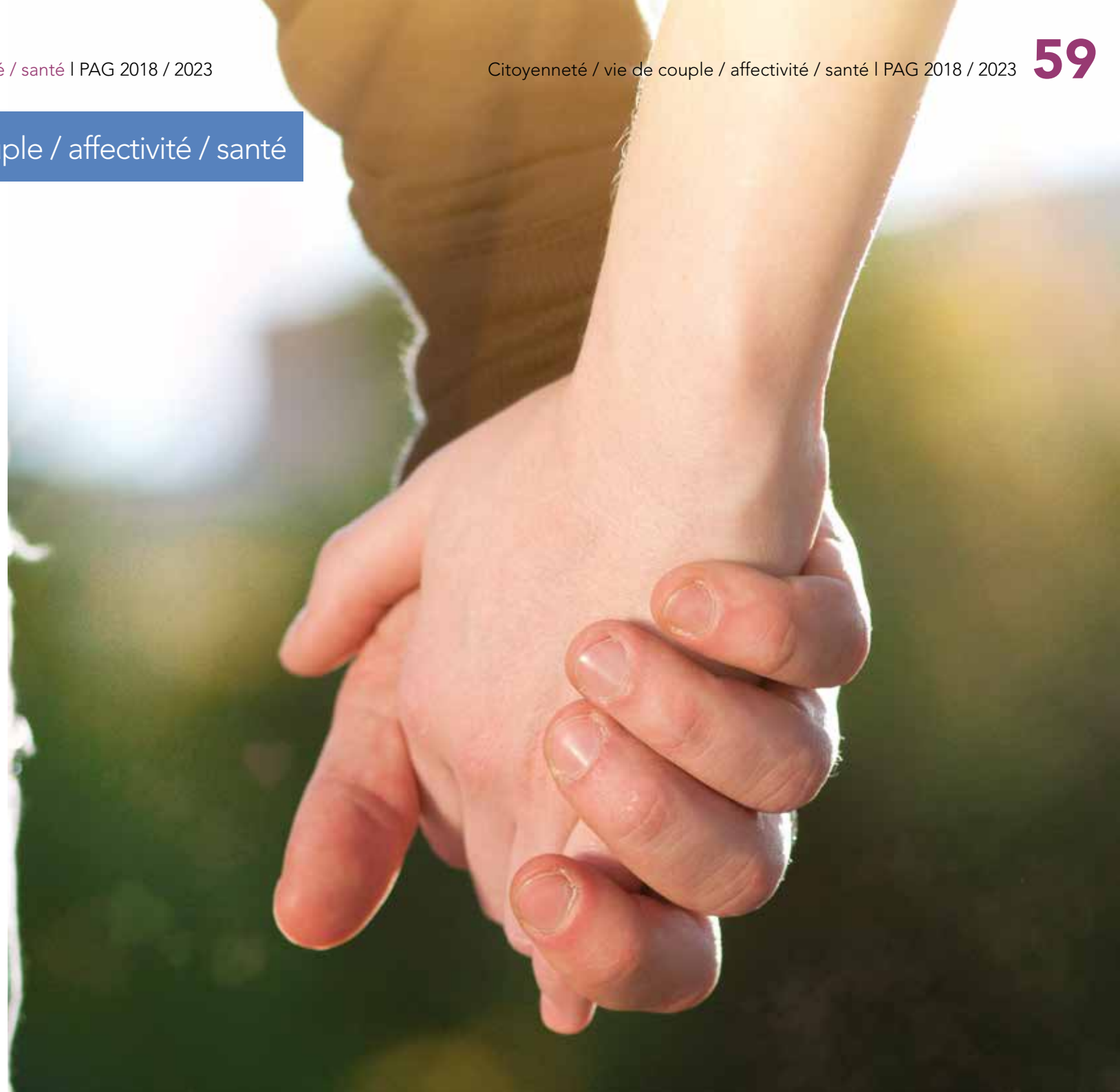
Dans le dernier PAG de l'association, les administrateurs de l'ADAPEI avaient affiché leur volonté d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes touchées par la déficience intellectuelle.

En signant la charte Romain Jacob en 2013, l'association s'est engagée dans cette démarche. Le lancement et l'expérimentation du PASSI (Projet d'Accompagnement aux Soins et à la Santé Individualisé) au sein du Pôle Habitat paraît répondre aux attentes des familles et des professionnels. Sa mise en oeuvre va être prochainement généralisée à l'ensemble de la structure.

Le PASSI permet d'améliorer la communication des différents acteurs du milieu éducatif, paramédical et médical en étant un outil prometteur dans le suivi du parcours santé de chaque résident. Malgré tout, il reste beaucoup à faire, notamment dans la sensibilisation auprès des professionnels de santé, dont certains sont encore réticents à prendre en charge des personnes touchées par la déficience intellectuelle.

La question de la vie de couple/ affectivité/ sexualité est plus problématique... Si le précédent PAG abordait cette thématique, tout reste à faire... Au quotidien, les professionnels de l'ADAPEI de la Meuse sont confrontés à des situations pour lesquelles ils ne disposent ni des outils ni de réponses adaptées.

Quelles notions du corps (image de soi, hygiène, ...) ont les résidents ?
Quelles notions de la relation amoureuse (sentiments, intérêt à l'autre, prise en



compte de l'avis et de l'envie de l'autre, ...)? Quelles notions de l'acte sexuel? Comment sont traités les désirs d'enfant? Le chantier est immense et les familles sont souvent démunies face aux questions de leurs enfants...

Quant à la thématique de la citoyenneté, force est de reconnaître que les engagements pris dans le dernier PAG ont été quasiment tous tenus! Le CVS est devenu une institution dans tous les établissements. Le CHSCT existe bel et bien dans tous les ESAT et le droit d'expression y est manifeste.

Les ouvriers ne sont aujourd'hui plus de simples « travailleurs ». Ils ont acquis plus d'autonomie et de reconnaissance grâce à leur montée en compétences mais aussi grâce à l'implication des établissements,

PLANS D'ACTION

Axe n°1 : Sensibiliser les professionnels de santé à la prise en charge des personnes atteintes de déficience intellectuelle

Poursuivre le déploiement du PASSI pour favoriser une meilleure circulation de l'information entre les acteurs du secteur médical et paramédical

Sensibiliser chacun des acteurs des secteurs médical, paramédical et social à l'importance de mettre en oeuvre la charte Romain Jacob. Avec une ambition : permettre aux personnes atteintes de déficience intellectuelle d'être prise en charge chez le maximum de professionnels de santé.

Mettre une vraie politique de prévention à destination des personnes atteintes de déficience intellectuelle qui permettra aux professionnels de terrain d'avoir des réponses adaptées face aux situations du

au coeur de la vie sociale (participation au spectacle des Flammes à la Lumière, conseil citoyen, festival, adhésion à des clubs sportifs, ...).

Enfin, l'ADAPEI de la Meuse accompagne la délégation locale de l'association « Nous Aussi » qui milite pour la représentation de la personne déficiente intellectuelle. Son représentant est même devenu administrateur à part entière, participant et intervenant lors de chaque conseil d'administration de l'ADAPEI.

Néanmoins, malgré ces avancées notables, là encore le chantier est immense et l'association doit poursuivre son travail de sensibilisation et d'accès à une citoyenneté pleine et entière pour chacune des personnes qu'elle accompagne

quotidien : face à la cigarette ou la prise d'alcool, quel comportement adopté?

Axe n°2 Construire une vraie approche de l'éducation affective et sexuelle

Mise en place d'un plan de formations adaptées à l'ensemble des personnels accompagnants

Mise en place de procédures et de protocoles communs à l'ensemble des établissements.

Mise en place de groupes de paroles à destination des familles souvent démunies face aux questions de leurs enfants. Mettre en place une politique de prévention à destination des résidents (groupes de paroles, rencontres individualisées, ...)

Aborder la question de la sexualité dans l'élaboration du projet personnalisé de chaque résident

Axe n°3 Sensibiliser et améliorer l'accès à la citoyenneté

Accompagner nos résidents dans l'évolution de leur citoyenneté, notamment dans leur conscience de leurs droits et de leurs devoirs, mais aussi dans la pratique du quotidien (permis de conduire, dépenses, ...)

ÉVALUATION

Axe n°1 Généralisation et adoption du PASSI par l'ensemble des établissements de l'ADAPEI pour 2022.

A la fin du PAG, l'ensemble du personnel aura bénéficié d'un programme de formations sur la prévention et les bonnes pratiques à adopter face aux personnes atteintes de déficience intellectuelle.

Convention avec les établissements hospitaliers pour faciliter l'accès aux soins dès 2019.

Améliorer la sensibilisation du milieu ordinaire à la prise en compte de la déficience intellectuelle.

Faire tomber les murs en développant les passerelles vers le milieu ordinaire dans toutes les étapes du parcours de chaque résident (inclusion scolaire, travail en milieu ordinaire, vie sociale, ...).

Axe n°2 Nomination de parents « parrains » pour 2020.

Chaque parent aura bénéficié en 2020 d'une formation pour leur permettre de présenter l'ADAPEI, son fonctionnement et ses valeurs.

Un rencontre thématique dès 2018.

Axe n°3 Formation des administrateurs délégués dès 2019.

Une réunion annuelle par pôle chaque année pour 2020.

> *À vous la parole !*

«LES GENS M'APPELLENT MONSIEUR RATH !»

Thibaut Rath, délégué départemental de l'association « Nous aussi », administrateur de l'ADAPEI Meuse :

«C'est une très bonne chose d'être reconnu par les autres. En novembre dernier, en tant que délégué local, j'ai dû faire quatre discours pour le Congrès National de notre association « Nous aussi » qui avait lieu à Verdun. Eh bien, ça fait quelque chose de parler devant 600 personnes. Même si j'ai bégayé, on se sent quelqu'un ! Dans les réunions, les gens m'appellent Monsieur Rath. J'aime bien, même si j'aime bien aussi quand on m'appelle Thibaut après. Grâce à cette reconnaissance, j'ai pu devenir administrateur de l'ADAPEI de la Meuse.»



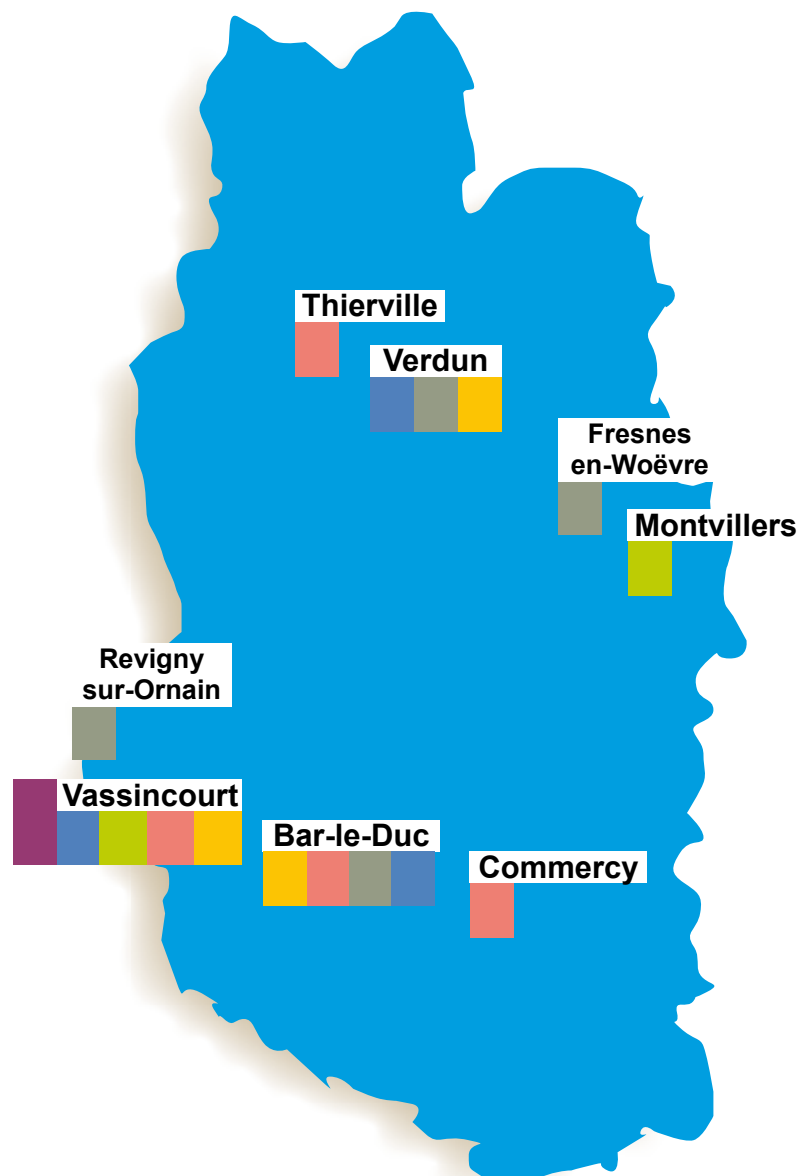


Jérémy.S

Kimberley.F

Kevin.I

Légumes du Printemps

**ADAPEI DE LA MEUSE**

Route de Neuville - 55800 VASSINCOURT
03 29 78 53 53

Institut Médico-Educatif

Route de Neuville - 55800 VASSINCOURT
03 29 78 50 63

Institut Médico-Educatif

74, avenue Pierre Goubet Van Heeghe
55840 THIERVILLE SUR MEUSE
03 29 86 17 35

SESSAD Guidance Parentale

1, rue du Clos Jardin Fontaine
55840 THIERVILLE SUR MEUSE
09 71 00 15 64

Institut Médico-Educatif

18, rue du Clos de l'Hospice
55200 COMMERCY
03 29 46 46 72

SESSAD Autisme Départemental

20, rue Bradfer - 55000 BAR LE DUC
07 84 09 90 33

**Unité d'Enseignement
Maternelle Autiste**

33, rue du Port - 55000 BAR LE DUC
07 86 64 40 34

La Résidence de Véel

89-91, rue de Véel - 55000 BAR LE DUC
03 29 79 75 75

La Résidence du Paradis

1, rue du Paradis - 55000 BAR LE DUC
03 29 79 75 75

La Résidence du Verger

22, rue du Dépôt
55800 REVIGNY SUR ORNAIN
03 29 75 62 08

**ESAT Industriel – Les Ateliers de
l'ADAPEIM – Site de BAR-LE-DUC**

55, rue du Port - 55000 BAR LE DUC
03 29 45 73 52

**ESAT AGRICOLE – Les Jardins de
Vassincourt**

Route de Neuville - 55800 VASSINCOURT
03 29 78 58 03

**ESAT INDUSTRIEL – Les Ateliers de
l'ADAPEIM - Site de VASSINCOURT**

Route de Neuville - 55800 VASSINCOURT
03 29 78 53 43

FAM Unité « Les Arums »

Route de Neuville - 55800 VASSINCOURT
03 29 78 58 15

FAS « Les 4 Saisons »

Route de Neuville - 55800 VASSINCOURT
09 71 00 19 08

Le Foyer de Glorieux

15 Bis, rue des Preux - 55100 VERDUN
03 29 86 15 57

Le Foyer de Widranges

18, rue Maginot
55160 FRESNES EN WOEVRE
03 29 88 80 02

FAM St Maur

17-19, rue de la Marne - 55100 VERDUN
03 29 86 11 70

**ESAT INDUSTRIEL – Les Ateliers de
l'ADAPEIM – Site de VERDUN**

4, rue de Cumières - 55100 VERDUN
03 29 86 40 34

ESAT AGRICOLE – Les Jardins de Villers

16, rue de Villers sous Bonchamps
55160 MONTVILLERS
03 29 88 80 00

**SAVS - Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale**

89-91, rue de Véel - 55000 BAR-LE-DUC
03 29 79 75 75

**SAVS - Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale**

15 bis rue des Preux - 55100 VERDUN
03 29 86 15 57

Glossaire

AAH : Allocation pour Adultes Handicapés.

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne.

ADAPEI : Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé.

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

ARS : Agence Régionale de Santé.

AVS : Auxiliaire de Vie Sociale.

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

CLIS : Classe d'Intégration/Inclusion Scolaire.

CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique.

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

EA : Entreprise adaptée.

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail.

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé.

FAS : Foyer d'Accueil Spécialisé.

GRPH : Garantie de Ressources pour Personnes Handicapées.

IME : Institut Médico-Éducatif.

ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique.

MAS : Maison d'Accueil Spécialisé.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

PAG : Projet Associatif Global.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé.

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant.

PCH : Prestation de Compensation du Handicap.

PHV : Personne Handicapée Vieillissante.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité du Travailleur Handicapé.

SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce.

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile.

TEACCH : Sigle anglais qui désigne une méthode de traitement et de scolarisation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication similaires.

TED : Troubles Envahissants du Développement.

UEM : Unité d'Enseignement Maternelle.

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire.

UNAPEI : Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.



